

Sainte-Martine, le 17 décembre 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 17 décembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents :
Monsieur Christian Riendeau
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jacques Jodoin
Madame Caroline Ouellette

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter des sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2025 de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2025, 2026 et 2027

Conformément à l'article 425 du *Code municipal du Québec* et au *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine*, l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2024-12-233 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Sainte-Martine, le 17 décembre 2024

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2025 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

La mairesse invite le directeur général et greffier-trésorier à faire une présentation, à l'aide d'un document PowerPoint.

Période de questions

Marie-Josée Bétournay, journaliste

- Madame demande quelle est la charge fiscale pour les citoyens.

Réponse : charge fiscale moyenne est de + 4 \$ et la taxe foncière moyenne est de 49 \$.

2024-12-234 : Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2025 de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier ;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget de fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'année 2025, au montant de 9 306 941 \$ pour le volet des revenus, au montant de 8 749 328 \$ pour le volet des dépenses et au montant de 557 613 \$ pour les affectations.

Adoptée

2024-12-235 : Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2025, 2026 et 2027

Attendu que selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Attendu que le programme triennal des immobilisations est financé par différentes sources tels le fonds de roulement, le budget de fonctionnement, des emprunts, les surplus libres, et certains programmes de subvention ;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

Sainte-Martine, le 17 décembre 2024

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine, pour les années 2025, 2026 et 2027, lequel prévoit des dépenses de 4 767 059 \$ pour l'année 2025, 8 966 040 \$ pour l'année 2026 et 3 919 971 \$ pour l'année 2027.

Adoptée

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 19 h 56.

Mélanie Lefort
Mairesse

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe